

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 02/2008

HEINER STUDER ELU PRESIDENT DU PEV

Lors de son 89^e Assemblée des délégués ordinaire le PEV Suisse a décidé de recommander le Non pour les trois sujets de votation du 1er juin 2008. L'après-midi, les délégués ont élu Heiner Studer, ancien conseiller national, comme nouveau président du PEV Suisse.

NIKLAUS HARI, CHARGÉ DE
COMMUNICATION PEV SUISSE

Un refus net des deux initiatives populaires et de l'article constitutionnel sur la santé: ainsi l'ont voulu les délégués. Ce dernier objet a été refusé parce que la question de l'obligation de contracter ne pouvait pas être clarifiée. Un article qui laisse une si grande marge d'interprétation ne devrait pas figurer dans une constitution, tel a été le verdict. Devenu

obsolète avec la révision de la loi sur la naturalisation et jugée anticonstitutionnelle à cause de décisions non-justifiables, l'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques » de l'UDC a également été refusée. Enfin, l'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans pro-



Heiner Studer, président du PEV.

pagande gouvernementale » n'a pas non plus convaincu les délégués. D'un côté elle va trop loin, de l'autre côté la loi en question a déjà été modifiée pour obliger le Conseil fédéral et l'administration à se retenir davantage – notamment grâce au soutien du PEV au sein de la Commission des institutions politiques.

Le même jour les délégués ont élu le maire adjoint de Wettingen, Heiner Studer, comme nouveau président du PEV Suisse. Après avoir assumé plusieurs fonctions au sein du PEV, il connaît le parti comme peu d'autres personnes et en tant qu'ancien conseiller national, c'est un fin connaisseur de la politique helvétique. Le président sortant, Ruedi Aeschbacher, a été remercié par des ovations chaleureuses.

EDITO

Pourquoi pas toi ?

La question m'était adressée voici une année... pourquoi ne pas t'engager en politique, pourquoi ne pas te lever, faire valoir ton opinion, les valeurs nourries par la foi qui t'habite et les mettre au service de la communauté ?



Folies que tout cela ! Je me sentais profondément incompétente, risquais d'être affublée de noms d'oiseau et résonnaient en moi les commentaires que je pensais mériter pour prix de ma décision: « Qui es-tu, pour qui te prends-tu, et puis quoi encore ? »

Et si je prenais la peine d'en parler à Dieu, de prier, de voir sur la durée si ces premières réactions étaient fondées ? Vinrent s'imposer à mon esprit autant de personnages qui avaient pris position, courageusement et s'étaient distingués autant par leur foi que par la valeur de leur engagement: Daniel, Joseph, Gédéon, oui même Déborah, qui avaient osé, eux. Et Jésus, que disait-il de tout cela ? Etre sel et lumière, d'accord d'être visible et de transmettre ce bon goût reçu d'en-haut et qui nourrit la vie. Non, un chrétien n'a pas à se cacher, à se fondre dans la masse, replié et passif.

Suite page 2

J.A.B.

8021 Zurich

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

CONSIGNES DE VOTE

L'Assemblée des délégués du PEV recommande le vote suivant pour la votation du 1er juin 2008 :

Initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques » **NON**

Initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale » **NON**

Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » **NON**

Suite de la page 1

Alors oui, cela a du sens de s'engager, de se demander quel monde nous voulons léguer à la génération qui suit, que faire, même à un petit niveau pour que le monde soit un peu meilleur, comment transmettre autour de nous les valeurs transmises par Jésus dans tous les aspects du quotidien. Et résonne encore cette phrase aujourd'hui, pour chacun d'entre nous... et pourquoi pas toi ?

Valérie Kasteler-Budde
Co-présidente PEV Genève

PEV SUISSE

STUDER ELU PRESIDENT

La 89e Assemblée des délégués ordinaire a élu Heiner Studer comme nouveau président du PEV Suisse.



(nh). Peu de personnes connaissent le PEV Suisse aussi bien que Heiner Studer. De 1970 à 1976 il a assumé la fonction de secrétaire général du PEV Suisse et du PEV du canton de Zurich tout en étant rédacteur du magazine « Evangelische Woche ». En 1973 il a été élu député au Grand Conseil du canton d'Argovie, un mandat qu'il a exercé jusqu'en 1998. Elu en 1986 conseiller communal (exécutif) de la commune de Wettingen, Studer est depuis 1994 également maire adjoint à temps partiel suite à son élection par le peuple. Dès 1999 il y a siégé pendant huit ans au Conseil national. Lors de ces divers mandats et fonctions Heiner Studer a acquis des connaissances approfondies de la politique suisse.

NATURALISATIONS

NON AUX DECISIONS ARBITRAIRES

L'initiative populaire « pour des naturalisations démocratiques » demande la réintroduction des naturalisations par les urnes, qui sont des décisions non justifiables et donc arbitraires. Le PEV recommande de la rejeter.

WALTER DONZÉ,
CONSEILLER NATIONAL

En réaction au jugement du Tribunal fédéral qui considérait les décisions négatives sans possibilité de justification (vote par les urnes) comme arbitraires et donc anticonstitutionnelles, l'UDC a lancé l'initiative populaire « pour des naturalisations démocratiques ». Le peuple devra se prononcer le 1er juin.

Entre temps, les cantons et les communes ont adapté leurs procédures; l'initiative est donc devenue caduque et devrait être retirée, ce que refuse l'UDC pour des raisons évidentes de prestige.

L'initiative souhaite ancrer dans la Constitution la possibilité, pour

les électeurs, de choisir eux-mêmes l'organe communal appelé à statuer sur les demandes de naturalisation. La décision de cet organe devrait par ailleurs être prise de manière définitive (sans possibilité de recours). De contenu, il ne s'agit plus de fixer des critères de naturalisation, mais de se prononcer sur des questions procédurales. En résumé, les électeurs doivent dire si des décisions non justifiées, arbitraires et par conséquent anticonstitutionnelles comme les naturalisations par les urnes, peuvent à nouveau être admises. Dans un Etat de droit, nous sommes pourtant appelés à respecter la Constitution.

L'UDC argumente différemment. Selon elle, un refus de l'initiative ramènerait la naturalisation à un

simple acte administratif. Le citoyen serait en outre démuné de ses prérogatives. Ceci n'est très clairement pas le cas, car chaque citoyen garde le droit de déposer une motion lors de l'assemblée communale afin de solliciter une prise de décision. N'empêche qu'il peut aussi très bien déléguer le soin de décider à une commission ad hoc ou une autorité. C'est d'ailleurs le mode de fonctionnement choisi par bon nombre de communes. Seuls sont exclus les votes par les urnes, car ils ne permettent pas de motiver la décision.

Suite à une révision de la Loi sur la nationalité, l'initiative est devenue problématique et obsolète. Pour les raisons évoquées, le PEV Suisse recommande le Non.

ARTICLE DE LA SANTE

NON AU NOUVEL ARTICLE CONSTITUTIONNEL

Le nouvel article constitutionnel de la santé apporte peu de nouveautés et diminue les droits des patients. Le parlement est déjà en train d'en discuter les questions essentielles pour les introduire dans la loi. Le PEV recommande le Non.

(nh). Le nouvel article constitutionnel, né comme contre-projet à l'initiative populaire de l'UDC « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » (retirée depuis), apporte peu de nouveautés.

Sans obligation de contracter, les caisses-maladie ne seraient plus obligées de rembourser chaque médecin mais seulement ceux qui remplissent certains critères, ce qui restreint considérablement la liberté du patient de choisir son médecin. Le nouvel article constitutionnel ne

mentionne pas expressément la liberté de contracter, mais les politiciens des partis bourgeois ont déjà décrit celle-ci en décembre comme la pierre angulaire de la révision. L'introduction la liberté de contracter par voie légale est par ailleurs parallèlement âprement discutée au parlement fédéral.

Le financement moniste constitue la seule vraie nouveauté de l'article constitutionnel: les hôpitaux ne seraient plus financés conjointement par les cantons et par les

assurances maladies mais uniquement par un seul partenaire financier. L'objectif est d'assurer des décomptes plus transparents et d'offrir des attraits pour baisser les coûts. Mais là aussi, le parlement a déjà commencé une révision de la loi sur l'assurance maladie (LaMal). Et il n'est pas clair de quelle manière la transparence des coûts est améliorée avec le changement proposé.

En bref: l'article constitutionnel apporte peu de changements, les questions essentielles seront de toute façon débattues et tranchées au parlement. Même si le PEV ne s'oppose pas à un financement plus transparent des coûts de la santé, il adopte une attitude plutôt critique concernant l'abolition de l'obligation de contracter. Les délégués ont par conséquent recommandé le Non lors de la dernière Assemblée des délégués du PEV, le 5 avril à Neuchâtel.

UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR GENEVE

Pour le PEV, la révision totale de la constitution cantonale est une excellente occasion de réaffirmer ses valeurs chrétiennes.

THOMAS TICHY

Après un débat nourri, notre comité a pris position en faveur d'une révision totale de la constitution cantonale. Il s'agit d'une excellente occasion pour le PEV de réaffirmer ses valeurs chrétiennes et de rappeler



Thomas Tichy, membre du comité cantonal du PEV Genève.

que ce sont ces mêmes valeurs qui ont donné à la cité de Calvin le rayonnement international que l'on sait. Le PEV va par conséquent s'engager dans cette campagne et apporter sa pierre au projet de nouvelle constitution.

Des discussions en cours actuellement il ressort qu'il est important pour notre section genevoise que la nouvelle constitution inclue des principes tels que la défense de la famille, notamment au plan fiscal, mais également en ce qui concerne le renforcement du congé maternité et la protection de la jeunesse. Il est également primordial, devant le constat affligeant de l'acculturation religieuse en cours dans la société genevoise, de permettre l'enseignement de la religion dans le cadre de l'école obligatoire. Si le principe d'une école laïque ne saurait être remis en cause, une vision par trop étroite de la laïcité reviendrait à l'imposer comme un nouveau diktat, ce qui va à l'encontre du bon sens.

Nous aspirons également à une approche constructive au niveau économique: il est nécessaire de continuer à favoriser les entreprises respectant les normes sociales et écologiques ou contribuant à des projets de bienfaisance. N'oublions pas la protection de l'environnement, qui mérite d'être renforcée notamment en regard de la qualité de vie en ville. Remarquons encore que l'un des enjeux de la refonte de la constitution actuelle est d'y faire figurer des principes, des valeurs et des droits souvent déjà présents dans la vie quotidienne des genevois. La finalisation de nos projets ainsi que la formation de notre équipe pour cette campagne sont en cours.

Plutôt que de poser des interdictions ou des obligations pures et simples, le PEV souhaite marquer de son sceau la constitution en y intégrant des lignes directrices fondées sur les valeurs sur lesquelles s'est construit ce canton.

ASSEMBLEE A MOUTIER



(pg). Pour la première fois de son histoire presque centenaire, le PEV Berne s'est réuni le 8 mars 2008 en terre romande, à Moutier chef-lieu du Jura bernois et siège de sa section régionale du PEV JB. Le choix du lieu est plus que symbolique et confirme le succès de l'implantation du parti en Suisse romande. Patrick Gsteiger, président de la section régionale du PEV JB, s'est félicité de cette première et a souhaité la bienvenue aux délégués dans cette belle région en plein boom économique. Lors de l'Assemblée des délégués, le PEV BE s'est engagé en faveur des jeunes en réduisant leur cotisation. Par ailleurs, les délégués ont pris congé de Heinz Daetwyler, qui a dû quitter son mandat de député au Grand Conseil et la présidence du PEV BE pour des raisons de santé.

ELECTIONS NEUCHATELOISES

LE PEV À L'ASSAUT DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Le PEV est fier de pouvoir annoncer qu'il a déposé pour la première fois de son histoire une liste de 10 candidates et candidats pour le Conseil Général de la Ville de Neuchâtel.

DANIEL DELISLE,
PRÉSIDENT PEV LITTORAL

Comme promis, le Parti évangélique a réuni 10 personnalités prêtes à se lancer à l'assaut du législatif communal de la Ville de Neuchâtel. Notre liste a compris sept hommes et trois femmes dont un conseiller général sortant, Didier Rochat.

Nous avons formé une équipe représentant les différents courants chrétiens de notre ville, des protestants, des évangéliques et un membre catholique. Différentes professions au service de la population et de notre prochain y ont été représentées: cuisinier, chauffeur, employé de commerce ou encore pasteur. Notre but a consisté à rappeler à la

population, et en particulier au monde politique, que les valeurs de respect, d'écoute et de droiture priment sur toute forme de contrainte idéologique ou financière. Dans tous les cas, l'être humain est au centre de nos préoccupations. Notre engagement vise à lui donner la dignité par des actions solidaires, un usage parcimonieux des ressources et un meilleur partage des richesses. Notre préoccupation va également vers un développement harmonieux de la création que Dieu nous a confiée.

Contrairement à notre volonté affichée, nous sommes partis seuls, sans apparentement. En effet, les partis de gauche ne sont pas entrés en matière sur notre offre de collaboration. Quant à un apparente-

ment avec la droite, nous l'avons décliné en raison d'une alliance contre nature du centre droit avec l'UDC. Une alliance avec le PDC aurait été envisageable, mais ce parti a déposé une motion populaire visant à changer la politique actuelle en matière d'appareillages et de quorum. Nous soutenons le PDC dans cette stratégie et espérons que la motion sera traitée avant les élections cantonales de l'année prochaine.

Si, pour le moment, le PEV s'est contenté de présenter une liste en ville de Neuchâtel et bientôt au Val de Travers, nous comptons bien, lors des élections cantonales de 2009, proposer des candidates et des candidats crédibles dans l'ensemble des districts de notre canton.

ROLAND OPPLIGER

Roland Oppliger, médecin, conseiller communal à Chésereux, se préoccupe du surpoids croissant de la population. Les frais engendrés ces prochaines décennies seront énormes.

SILVIA HYKA,
COORDINATRICE ROMANDE PEV

Roland, selon « Le Temps », 2008 serait une année charnière dans la lutte contre l'obésité. Quel est ton avis de médecin ?

L'obésité est reconnue par l'OMS comme une épidémie. Je vois de plus en plus de personnes avec des problèmes de surpoids. Ce qui m'interpelle c'est que ce ne sont plus seulement les adultes qui sont touchés mais aussi les enfants. Je n'ose pas imaginer les conséquences dans deux décennies : le surpoids va faire exploser les coûts de notre système de santé, nous manquerons de main d'œuvre dans l'économie, nous aurons des problèmes pour financer l'AVS parce que non seulement notre taux de natalité est trop bas mais aussi parce que les jeunes obèses vont mourir.

Au niveau politique, quelles sont les actions que les politiciens devront prendre rapidement afin de lutter contre l'obésité ?

Maitriser son poids est une responsabilité personnelle. La politique ne peut que mettre en place des conditions cadres que je vois sur deux axes : 1) Il faut favoriser la mobilité douce, donner aux gens l'envie de bouger et de faire du sport. Peut-être

faudra-t-il limiter les acheminements des enfants à l'école en voiture. 2) La surconsommation de calories dont nous bombarde l'industrie alimentaire est un problème majeur. On pourrait imaginer d'équiper les aliments avec un code couleur comme pour la consommation d'énergie voire même de taxer les aliments particulièrement nocifs pour inciter les gens à ne pas les manger.

La moitié des médecins généralistes prendront la retraite d'ici 2017. L'AMOV dénonce déjà aujourd'hui une carence et critique également que la profession est trop peu attractive pour les étudiants en médecine.

La profession a effectivement beaucoup perdu d'attractivité. Il y a plusieurs raisons : la perte d'une certaine notoriété, la pression du consommateur d'aller chez le médecin comme dans un magasin d'alimentation, la qualité de vie réduite lors de la formation post-graduée, la paperasse liée aux assurances et la diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 35% depuis les années 70. Si cette spirale négative ne peut être inversée notre société ne trouvera plus que quelques idéalistes. Il faut donc rendre l'attrait à une spécialité dont la diversité fait son charme.

Comment juges-tu la situation ac-



Roland Oppliger: « Un nombre croissant d'enfants souffre de surpoids. »

tuelle et future ?

D'une part on interdit l'ouverture de nouveaux cabinets par un moratoire depuis quelques années ou on veut l'échanger contre la fin de l'obligation de contracter le 1^{er} juin. D'autre part nous allons manquer de médecins de premier recours dans moins d'une décennie. Comme la formation d'un médecin de famille dure 12 à 15 ans on sait déjà que la pénurie arrive...

Est-ce que notre système de santé actuel va-t-il perdurer ou est-ce que des ajustements majeurs sont-ils nécessaires ?

Des ajustements majeurs seront nécessaires mais il est difficile d'avoir une vision globale d'un système extrêmement complexe avec

des intérêts divergents. Nous devons redéfinir les prestations que nous voulons avoir dans l'assurance maladie sociale de base. Nous ne pourrions plus nous payer tout et devront donc faire des choix en tant que société. Simplement presser le citron pour qu'il rende le dernier jus comme on le fait actuellement n'est pas constructif à long terme.

La caisse maladie unique a été refusée par le peuple suisse. En tant que médecin regrettes-tu cette décision ?

Pourquoi? Bien sûr. Même si le projet n'était pas la panacée, il aurait eu au moins l'effet de rendre transparent le seul acteur qui ne l'est pas dans la situation actuelle : les caisses-maladies.

AGENDA

31 mai 2008

Rencontre des comités romands

1 juin 2008

Votations fédérales

23 août 2008

Assemblée des délégués du PEV Suisse à Schaffhouse

30 novembre 2008

Votations fédérales

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information
du Parti Evangélique Suisse (PEV)
5^{ème} année, numéro 2, avril 2008

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.- /an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)
CP 3467, 8021 Zurich
Tél. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37
info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:

Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV
161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne
021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

Roland Oppliger en quelques mots :

Roland Oppliger, médecin (allergologue-immunologue, médecin de premier recours), marié

Activité politique : conseiller communal, co-président PEV VD

Loisirs: Marche, Puzzle, Minigolf

Repas préféré: Emincé de poulet au curry